

LA SANTÉ PUBLIQUE
EN ACTION(S)

ACCOMPAGNER

le départ en retraite
des travailleurs des ESAT



PRESSES
DE L'EHESP

ACCOMPAGNER le départ en retraite des travailleurs des ESAT

DÉFINITIONS

Les transitions : le passage d'une situation d'activité à une situation de personne retraitée entraîne de nombreuses transitions que les personnes handicapées doivent traverser. Ces transitions concernent notamment l'accès aux soins, aux droits sociaux, à la citoyenneté, au logement, mais renvoient également, par exemple, à la question du maintien des ressources financières, ou à l'aide aux démarches administratives.

Les solutions d'accompagnement : elles peuvent varier en fonction du lieu de vie ou de la situation de handicap. Les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) doivent engager une réflexion sur les modalités de l'accompagnement en impliquant l'entourage, les partenaires institutionnels, les associations, les services d'aide et de soins à domicile, l'action sociale, ou encore la prévention santé. En outre, Denis Piveteau, dans son rapport de 2014, évoque la coopération étroite des acteurs des champs sanitaire et médico-social comme pierre angulaire de la construction d'un parcours de vie sans rupture.

PROBLÉMATIQUE/ENJEUX

Le thème du passage à la retraite des travailleurs des ESAT revêt une acuité toute particulière puisqu'il est apparu récemment, l'espérance de vie des personnes handicapées ayant augmenté. Il s'agit donc d'identifier les atouts et les limites de l'accompagnement du départ en retraite des travailleurs handicapés. Si l'anticipation de leur départ en retraite est mise en œuvre par de nombreux acteurs, elle n'est pas toujours conduite sur le long terme ni de manière égale sur l'ensemble du territoire. Certains établissements ont en effet à cœur de prévoir dès l'entrée en institution ou à partir de 45/48 ans la suite du parcours de vie, quand d'autres n'anticipent que trop peu cette transition, alors même qu'elle peut être profitable aux établissements. Des disparités importantes se retrouvent entre établissements aussi bien en amont qu'en aval du départ en retraite.

Des ruptures peuvent également apparaître une fois à la retraite. Si les travailleurs et leurs proches, et parfois même les professionnels, ne sont pas préparés à cette transition en raison d'un manque d'anticipation, des initiatives locales visant à garder une certaine continuité de lieu (à proximité de l'ESAT) et de temps (changement de lieu d'habitation concomitant avec le départ en retraite) peuvent être mises en avant.

EN PRATIQUE

Les rencontres entre ESAT et agents de la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), destinées à des travailleurs approchant l'âge de départ en retraite et organisées par l'association régionale des établissements et services d'aide par le travail (ARESAT), leur assurent une bonne information sur leurs droits. Il s'agit concrètement, le temps d'une journée, d'informer les travailleurs, leurs proches et les professionnels, afin que les futurs retraités puissent effectuer les premières démarches préalables à leur départ. Ces journées offrent ainsi aux travailleurs d'ESAT âgés d'environ 55 ans une information claire, adaptée et personnalisée, dispensée par des spécialistes de la retraite : la première partie de la journée est consacrée à la présentation des droits et la seconde aux entretiens individuels.

L'exemple de la collaboration avec la CARSAT Bretagne est d'autant plus intéressant que les entretiens individuels avec les travailleurs sont enrichis d'une salle d'attente « active » qui permet de rendre moins solennel et plus constructif ce moment pour les travailleurs.

RECOMMANDATIONS

Proposition n° 1 : Mettre en place un référent retraite dans chaque CARSAT, spécialisé sur les procédures spécifiques aux travailleurs handicapés, pour pallier la méconnaissance de leurs droits et le manque de lisibilité sur les démarches à effectuer. Cela permettrait d'éviter le non-recours et de faciliter la constitution et le suivi des dossiers.

Proposition n° 2 : Aligner les modalités de calcul des prestations « vieillesse » avec celles de compensation du handicap pour introduire plus d'équité. Cette disposition permettrait en outre une meilleure visibilité des travailleurs sur leur avenir.

Proposition n° 3 : Nouer des partenariats constructifs entre collectivités territoriales, acteurs du logement, organismes sociaux, associations tutélaires, acteurs médicaux, établissements, et accompagnants sur la question du départ en retraite des travailleurs des ESAT.

Proposition n° 4 : Introduire la notion de droit au répit pour les aidants : en ce qui concerne l'appui aux aidants, si la loi du 28 décembre 2015 conforte leur rôle, le financement du droit au répit ne concerne que les personnes âgées. Ce droit pourrait être également reconnu et financé pour les accompagnants des personnes handicapées.

Proposition n° 5 : Adapter et mutualiser la formation des professionnels à l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées : la maîtrise des dispositifs spécifiques et la diffusion des bonnes pratiques professionnelles permettraient de faciliter le parcours des personnes, que ce soit à domicile ou en institution.

3 IDÉES CLÉS À RETENIR

- ① L'espérance de vie des travailleurs handicapés augmente et l'enjeu de leur départ en retraite devient de plus en plus prégnant.
- ② L'anticipation du départ en retraite est un enjeu clé dont tous les professionnels, les accompagnants et les travailleurs eux-mêmes doivent se saisir.
- ③ Parmi les nombreux acteurs évoluant autour de cette question, les agents de la CARSAT se déplacent désormais dans les ESAT afin d'informer les travailleurs sur leurs droits.

Pour aller plus loin

Morel P., « Accompagner le passage à la retraite des travailleurs d'ESAT », *Vie sociale*, 2010/4, p. 61-86.

Piveteau D., « Zéro sans solution » : *Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches*, ministère des affaires sociales et de la santé, juin 2014.

Saoult C., *Rapport en vue du cahier des charges des expérimentations des projets d'accompagnement à l'autonomie prévues par le projet de loi de modernisation de notre système de santé*, ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, juillet 2015.

➤ **Module interprofessionnel de santé publique (MIP) 2017**

Le passage à la retraite des travailleurs d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) : quel accompagnement ? dirigé par Françoise Mohaer et Karine Chauvin

Les auteurs

Isabelle BAYLE (DS), Niçoise CHALUS (AAH), Rudy CHOUVEL (DH), Sébastien DE BENALCAZAR (D3S), Lina GUERS (AAH), Eloïse LE COCQ (D3S), Eudes MANTSOUNGA NGOLO (D3S), Stéphanie MARCHAND (DS), Anne MARON SIMONET (DH).

Note de synthèse sélectionnée par un jury composé de l'éditeur, de la direction de recherche de l'EHESP, d'Emmanuelle Leray, de Lydia Lacour et de Jean-Marie André.

Module interprofessionnel de santé publique
(MIP) 2017

Conception/Réalisation : Presses de l'EHESP
© 2017, Presses de l'EHESP.